



Mantes-la-Jolie, le 27 juin 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Réseau ElectriCité Seine Aval: 29 bornes déjà installées après un an de déploiement

Après un an de déploiement du réseau de bornes de recharge ElectriCité Seine Aval, un premier bilan d'étape a été réalisé par l'EPAMSA, coordonnateur du groupement des 21 collectivités engagées dans la mobilité électrique. Subventionné par l'ADEME dans le cadre du Programme Véhicules du Futur des Investissements d'Avenir et par la Région Ile-de-France via le programme Nouveaux Véhicules Urbains, le réseau compte désormais 29 bornes. Il constitue le 3ème réseau public gratuit de France.

MOBILITE ELECTRIQUE

Après la réussite de l'expérimentation SAVE (Seine Aval Véhicules Electriques) en 2011-2012, les 21 principales collectivités du territoire Grand Paris Seine & Oise (78) et de la Communauté de communes des Portes de l'Ile-de-France¹, avec l'appui de l'EPAMSA, ont retenu en 2014 le groupement SODETREL - SADE TELECOM pour déployer et exploiter le réseau de recharge Seine Aval. La convention de partenariat signée entre l'EPAMSA, ERDF et le Syndicat d'Energie des Yvelines en juillet 2013 permet de faciliter le déploiement du réseau.

Le territoire sera ainsi équipé d'une centaine de points de charge d'ici la fin 2016, soit un total de 41 bornes de recharge accélérée (3-22 kw).

Le réseau ElectriCité Seine Aval, est un réseau public de charge électrique disponible dans les centres-villes et zones d'emplois, complémentaire aux moyens de recharge privative à son domicile ou sur son lieu de travail. Les bornes de recharge accélérée (3-22 kw) permettent à l'utilisateur d'une voiture électrique de récupérer l'autonomie de sa batterie en une heure environ, le temps d'une course ou d'un rendez-vous. Ces bornes sont accessibles grâce à un badge distribué par les collectivités membres du groupement de commande (abonnement gratuit sur www.electricite-seineaval.fr).

Le financement de ce réseau est assuré, pour chaque borne :

- à hauteur de 50 % au titre du programme Véhicules du futur (PIA) confié à l'ADEME,
- à hauteur de 40 % au titre du programme de développement des Nouveaux véhicules urbains mis en place par la Région Ile-de-France.

Le reste à charge pour les collectivités est de 10 % du coût de la borne.

UN AN APRES

Le déploiement a débuté en mars 2015 avec la mise en place de la première borne à Buchelay. Au 30 mai 2016, 29 bornes sont en service sur les 41 bornes prévues par les collectivités. ElectriCité Seine Aval constitue le 3ème réseau public gratuit de France (selon le recensement du GIREVE).

Bien que 38% des bornes du réseau soient encore très récentes (moins d'un mois), le réseau compte déjà 180 abonnés (dont 109 actifs). Les abonnements au réseau via www.electricite-seineaval.fr - s'accélèrent à chaque pose de nouvelles bornes.

¹ Cf. liste des collectivités ci-dessous





Concernant les usages, 12 bornes ont entre 5 et 15 usagers différents, 7 bornes moins de 5 usagers et 3 bornes plus de 5 usagers. La borne la plus utilisée, située à Bonnières-sur-Seine sur l'opération Cœur de ville mené par l'EPAMSA, totalise près de 300 charges en un an.

Début 2017, un nouveau point d'étape sera réalisé. En parallèle, l'EPAMSA poursuivra son travail sur l'interopérabilité du réseau avec les principaux acteurs du secteur.

SOUTENIR L'EMPLOI

En offrant aux utilisateurs de véhicules électriques un vaste éco-système de recharge électrique publique interopérable, les collectivités souhaitent développer de nouvelles solutions de mobilité au service de leurs habitants et soutenir l'emploi local, directement concerné, avec la présence du centre de production de la Zoé Z.E de Renault à Flins-sur-Seine et du centre de développement des moteurs électriques et hybrides de PSA à Poissy et Carrières-sous-Poissy.

PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA)

Le développement à grande échelle du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures publiques de recharge soient disponibles pour les usagers. Le plan gouvernemental du 25 juillet 2012, dédié à l'automobile, inclut dans ses priorités le soutien au déploiement des infrastructures de recharge. Dans le cadre du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), un dispositif d'aide visant à soutenir le déploiement des infrastructures de recharge à l'initiative des collectivités territoriales a été lancé par l'Etat le 10 janvier 2013.

Direction régionale Ile-de-France de l'ADEME

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'EPAMSA

Créé par décret en conseil d'Etat en 1996, l'EPAMSA est un établissement public d'aménagement chargé d'opérations de développement et de renouvellement urbains sur le nouveau territoire Grand Paris Seine & Oise (78). Il intervient en tant que :

- direction de projet de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval et des programmes de renouvellement urbain,
- aménageur urbain pour la construction de 13 000 logements et l'implantation d'entreprises sur 850 000m²,
- mandataire pour le compte des communes,
- investisseur dans la restructuration, la remise sur le marché d'ensembles immobiliers et le développement d'activités économiques.

Connectez-vous sur

www.operation-seineaval.fr

Contacts presse :





Liste des collectivités

Communes:

Achères

Aubergenville

Bonnières-sur-Seine

Buchelay

Carrières-sous-Poissy

Conflans-Sainte-Honorine

Epône

Flins-sur-Seine

Freneuse

Hardricourt

Juziers

Les Mureaux

Magnanville

Maule

Poissy

Triel-sur-Seine

Rosny-sur-Seine

Vaux-sur-Seine

EPCI

GPS&O (regroupant les membres du groupement : ex-CA2RS et ex-CAMY) CCPIF (Communauté de Communes des Portes de l'Ile-de-France)

L'EPAMSA a également déjà installé des bornes dans les ZAC de Bonnières-sur-Seine et Gargenville. Une prochaine borne est prévue sur Mantes Université.